

Bilan d'émissions GES de Chronopost - 2018

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Chronopost

Code NAF : 5320Z (autres activités de poste et de courrier)

Codes SIREN et SIRET : 383 960 135

Adresse : 3 boulevard Romain Rolland, 75014 Paris

Nombre de salariés : 3700

Description sommaire de l'activité : Chronopost assure une livraison expresse de colis jusqu'à 30 kg (en moins de 24h), aux clients particuliers comme aux professionnels, dans plus de 230 pays. Filiale de Geopost, holding Colis et Express du Groupe La Poste, Chronopost emploie plus de 3700 collaborateurs

Mode de consolidation : pour son bilan d'émissions de gaz à effet de serre, Chronopost a défini les périmètres selon l'approche du **contrôle opérationnel** (l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel).

Schéma des périmètres organisationnels retenu : le bilan de GES porte sur l'entité juridique Chronopost (SAS).

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)

- Emissions directes :
 - Poste 1 : Emissions directes des sources fixes de combustion
 - Poste 2 : Emissions directes de sources mobiles à moteur thermique
 - Poste 4 : Emissions directes fugitives
- Emissions indirectes :
 - Poste 6 : Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
 - Poste 7 : Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaud ou froid

Les postes d'émissions de GES suivants ne s'appliquent pas au périmètre de Chronopost :

- Poste 3 : Emissions directes des procédés hors énergie
- Poste 5 : Emissions issues de la biomasse

Pour la catégorie "autres émissions indirectes" il faut se référer au rapport RSE 2017 du Groupe La Poste, téléchargeable sur :

2. Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting : Bilan GES réalisé en 2019, portant sur l'année 2018

Année de référence : 2011

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) : aucune modification du périmètre organisationnel

3. Emissions directes de GES

- Poste n°1 : Emissions directes des sources fixes de combustion

Le total des émissions directes de GES issues des sources fixes de combustion pour l'année 2018 est de 1683,56 tCO₂e.

Ces émissions sont liées aux consommations de gaz naturel pour 99,45% et de GPL pour 0,55%.

Les autres sources d'énergie utilisées pour le bâtiment sont l'électricité (cf. poste 6) et le chauffage urbain (cf. poste 7).

- Poste n°2 : Emissions directes de sources mobiles à moteur thermique

Le total des émissions directes de GES issues des sources mobiles à moteur thermique pour l'année 2018 est de 3837,76 tCO₂e.

La répartition de carburant est la suivante : 86,03% pour le gazoil routier et 13,97% pour le gazoil non routier.

Les consommations d'électricité pour les véhicules électriques utilisés par Chronopost en 2018 sont comptabilisées dans le poste n°6 : Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité.

- Poste n°4 : Emissions directes fugitives :

Comme la plupart des entreprises, Chronopost ne sait à ce jour pas suivre les fuites de fluides frigorigènes sur son parc immobilier (une centaine de sites) ; ces émissions ne sont pas intégrées au bilan.

Le tableau suivant récapitule les émissions directes de GES de Chronopost pour l'année 2018 :

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autre gaz (tC)	Total (TCO2)	Incertitude	
Emissions directes	1	1659,52	4,42	19,62	0	1683,56	5%	
	2	3792,08	1,43	34,25	0,00	3837,96	10%	
	3	non applicable à nos activités						
	4	non évaluable						
	5	non applicable à nos activités						
	Sous total		5451,60	5,85	53,87	0,00	5521,52	

4. Emissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur de vapeur ou de froid

- Poste n°6 : Emissions indirectes liées aux consommations d'électricité

La totalité des sites de Chronopost utilisent de l'électricité, pour les différentes activités liées à l'utilisation du bâtiment ainsi que pour l'alimentation de 15 véhicules électriques inclus dans le parc à fin 2018.

Le total des émissions indirectes de GES liées à la consommation d'électricité pour l'année 2018 sont de 1684,69 tCO₂e.

- Poste n°7 : Emissions indirectes liées aux consommations de vapeur, chaud ou froid

Certains bâtiments de Chronopost utilisent le chauffage urbain comme source d'énergie. Les émissions indirectes de GES liées à la consommation de chauffage urbain pour l'année 2018 sont de 319,84 tCO₂e.

Le tableau suivant récapitule les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de froid, de Chronopost pour l'année 2018 :

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autre gaz (tonnes)	Total (TCO2e)
Emissions indirectes	6					1684,69
	7					319,1084
	Sous total					2003,80

5. Autres émissions indirectes de GES

Pour cette catégorie facultative, se référer au rapport RSE 2017 du Groupe La Poste : https://www.laposterecrite.fr/sites/default/files/piece-jointe/rapport_rse_2017_fr.pdf

6. Emissions évitées

Pour cet exercice, Chronopost a décidé de ne pas quantifier les émissions évitées.

7. Eléments d'appréciation sur les incertitudes

Le tableau ci-dessous reprend d'une part le degré d'incertitude des facteurs d'émissions utilisés et quantifie d'autre part le degré d'incertitude sur les données.

Les degrés d'incertitude sur les données ont été déterminés au regard des éléments ci-après.

La collecte et la transmission des données concernant les différents postes sont issues des documents utilisés pour notre reporting environnemental et social, mis à jour trimestriellement et sont formalisées au sein du protocole de reporting, mis à jour annuellement.

Pour le poste 1, les documents que nous avons utilisés sont notamment les factures de GPL et de gaz naturel sur la période. Cependant, les données étaient indisponibles pour le gaz naturel sur le 3ème trimestre, nous avons donc repris les données de la même période sur l'année antérieure, soit 2017, c'est pourquoi l'incertitude est de 10%.

Pour le poste 2, nous avons utilisé les factures de gazoil sur la période (année 2018), l'incertitude est donc de 5%.

Pour le poste 6, nous nous sommes appuyés sur les factures d'électricité sur la période (année 2018), l'incertitude est donc de 5%.

Pour le poste 7, nous avons utilisé les factures de chauffage urbain sur la période (année 2018), l'incertitude est donc de 5%.

	Degrés d'incertitude	
	Facteurs d'émissions	Données
Poste 1	5%	10%
Poste 2	10%	5%
Poste 6	10%	10%
Poste 7	30%	10%

8. Motivation pour l'exclusion de sources de GES et de poste d'émission de GES

Comme la plupart des entreprises, Chronopost ne sait pas à ce jour suivre les fuites de fluides frigorigènes sur son parc immobilier (106 sites), ces émissions ne sont donc pas intégrées au bilan.

9. Facteurs d'émissions et PRG utilisés

Energie	Libellé du FE	Phase émission prise en compte	Valeur du FE	Unité	Incertitude
Gaz naturel, France	Emissions totales	Combustion	0,205	kgCO2e /kWh PCI	5%
	Emission de CO2		0,202		
	Emission de CH4		0,00054		
	Emission de N2O		0,00239		
Fioul domestique, France	Emissions totales	Combustion	0,272	kgCO2e /kWh PCI	5%
	Emission de CO2		0,27		
	Emission de CH4		0,000216		
	Emission de N2O		0,00143		
Propane, France	Emissions totales	Combustion	0,233	kgCO2e /kWh PCI	5%
	Emission de CO2		0,23		
	Emission de CH4		0,00033		
	Emission de N2O		0,00239		
Gazoil routier, France	Emissions totales	Combustion	2,51	kg CO2e par L	10%
	Emission de CO2		2,48		
	Emission de CH4		0,000933		
	Emission de N2O		0,0224		
Electricité	Emissions totales	Combustion	0,0571	kg CO2 par kWh	10%
Réseau de chaleur/froid	Emissions totales	Combustion	0,218	kg CO2 par kWh	30%

Sources :

<http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/basecarbone/donnees-consulter/liste-element/categorie/443>

10. Explication de tout recalcul de l'année de référence

Pas de recalcul de l'année de référence.

11. Synthèse des actions envisagées pour réduire les émissions de GES sur la période 2018-2021

Ce chapitre présente les actions retenues par Chronopost afin de réduire les émissions de GES associées à ses activités. Il est possible de se référer au document de référence du Groupe La Poste pour plus d'informations.

11.1 Réduction des émissions directes de source fixe de combustion

Nous sommes propriétaires d'environ 13,6 % de nos bâtiments. Lors des projets de rénovation de ces bâtiments, nous prévoyons lorsque cela est possible de les isoler de manière plus efficace.

Pour les bâtiments dont nous sommes locataires, nous travaillons en collaboration avec les bailleurs pour améliorer leur performance énergétique.

Pour nos nouvelles constructions, notamment nos hubs, nous envisageons d'obtenir le label HQE.

11.2. Réduction des émissions directes des sources mobiles

Depuis quelques années, nous développons fortement notre flotte de véhicules alternatifs parmi nos véhicules de livraison. Nous nous sommes notamment engagés à avoir une flotte de véhicules 100% alternatifs dans Paris en juillet 2019.

Actuellement, nous avons une flotte de véhicules composée à 1% de norme EURO 4, à 45% de norme EURO 5 et à 54% de norme EURO 6 au niveau national.

Par ailleurs, nous proposons à tous nos chauffeurs livreurs une formation à l'éco-conduite. Cette formation permet notamment de consommer 6% de carburant en moins en moyenne (chiffres de l'ADEME) et de réduire le nombre d'accidents.

Nous sommes également signataires depuis 2013 de la charte Objectif CO2 des transporteurs routiers de marchandises, témoignant de notre engagement volontaire quant à la réduction de notre empreinte environnementale.

Par ailleurs, dans le but de décongestionner les centre-villes et réduire la pollution atmosphérique, nous avons ouvert des Espaces Logistiques Urbains dans différentes villes : trois dans Paris, Lille, Toulouse, Marseille et Nice. Ces espaces présentent un double avantage, ils sont conçus pour avoir un impact réduit sur l'environnement : alimentation en énergie renouvelable, gestion des déchets, panneaux solaires, éclairage LED, et permettent de réduire les kilomètres parcourus pendant les tournées de livraison.

De manière générale, nous pratiquons la gestion d'un grand nombre de déchets : DIB, carton, plastique, papier, palette de bois, papier, cartouches d'encre, déchets d'équipements électriques et électroniques.

11.3. Réduction des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de vapeur, chaleur ou froid.

L'éclairage LED est également privilégié dans nos nouveaux sites, ainsi que les détecteurs de présence pour l'allumage des des lumières, les panneaux de toits translucides favorisant la lumière naturelle.

Par ailleurs, nous avons plusieurs sites alimentés en énergie renouvelable, grâce à notre partenariat avec Enercoop, et nous envisageons pour nos prochains sites de les alimenter avec de l'énergie renouvelable.

Nous favorisons également les systèmes de chauffage à partir de vapeur d'eau lorsqu'il est possible de se connecter à un réseau qui produit de l'énergie à partir de déchets comme c'est le cas pour l'un de nos sites actuels.

11.4. Volume global des réductions d'émissions attendu

Nous nous sommes engagés, avec DPD Group auquel nous appartenons, à réduire nos émissions de GES de 30 % par colis d'ici 2025, en prenant 2013 comme année de référence.

12. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

<https://www.chronopost.fr/fr/notre-engagement-responsable>

13. Coordonnées du responsable du bilan d'émission de GES

Responsable du suivi : Mickaël Cartron

Fonction : Responsable RSE

Adresse : 3 boulevard Romain Rolland, 75014 Paris

Mail : mickael.cartron@chronopost.fr